



Compte-rendu du CTL n°3/2020 du 26/03/2021

Les sujets à l'ordre du jour étaient les suivants : définition des ponts naturels pour 2021, présentation du compte-rendu d'exécution budgétaire 2020 et du document prévisionnel de gestion 2021, règles de gestion de la taxe sur la valeur vénale des immeubles et questions diverses.

Définition des ponts naturels pour 2021 (pour avis – nouvelle présentation à la demande de Représentants du personnel (article 9 du règlement intérieur))

Le sujet des ponts dits "naturels" pour l'année 2021 avait été présenté au CTL n°1 du 14 janvier 2021 en même temps que les suppressions d'emplois. Suite à boycott, ce sujet avait été mis à l'ordre du jour en seconde présentation lors du CTL n°2 du 21 janvier 2021.

Deux journées avaient alors été proposées : le vendredi 14 mai et le vendredi 12 novembre. Nous avons demandé de supprimer la proposition du 12 novembre, au motif que ce jour est situé hors vacances scolaires et dans une période où les Agents prennent peu de congés en général. Le Directeur n'avait pas accepté de changer cette proposition, c'est pourquoi nous avons voté contre, les Représentants de FO s'étant abstenus. Contre toute attente, le Directeur (qui ne suit JAMAIS les avis lors d'un vote contre !) avait choisi de ne conserver que le pont du 14 mai. Ce sujet ayant été présenté pour avis 2 fois au CTL, le débat était définitivement clos.

Faisant état de réactions d'Agents suite à cette décision, une demande écrite de nouvel examen de ce point a été déposée par FO - qui s'était pourtant abstenue lors du vote ! Suite à nos propos liminaires (voir ci-dessous), le Président a reconnu son erreur et a immédiatement supprimé le vote de l'ordre du jour. Et il a modifié sa décision en imposant les 2 ponts. Nous espérons que le Directeur ne se prendra plus les pieds dans le tapis en proposant à tort un sujet déjà abordé 2 fois !

Nous lui avons demandé d'accorder gracieusement une journée aux Agents, ce qu'il a refusé...

Présentation du compte-rendu d'exécution budgétaire 2020 et du document prévisionnel de gestion 2021 (pour information)

La Direction a restitué 26 500 euros de crédit en fin d'année alors que cet argent aurait pu être utilisé pour engager des travaux ou des achats, notamment dans le cadre du NRP ! Le NRP a provoqué de nombreuses dépenses : équipement informatique complets pour les Agents faisant de l'accueil sur RDV dans les EFS (Établissements France Services) et pour les CDL (Conseillers aux Décideurs Locaux) ; les frais de déplacements et de repas notamment pour les Chefs de services en intérim ; les frais de changements de résidence ; les frais de déménagements ; les travaux. Un désagrément supplémentaire du NRP ! Et cela continuera de la même façon en 2021...

Nous avons appris que la formation des Apprentis coûte au budget local 3750 euros par année scolaire. Ce montant aurait pu être bien plus important sans une négociation à la baisse !

Le parc automobile de notre Direction est en cours de renouvellement. Elle a acquis 3 véhicules dont un utilitaire et 2 véhicules électriques : 2 véhicules en remplacement et 1 supplémentaire qui devrait être utilisé dans le cadre du NRP (accueil sur RDV). Un véhicule pourrait être basé à Lure.

La Direction nous a aussi informé que d'ici 1 an environ, tous les Agents seront équipés d'un ordinateur portable qui les suivra lors de leurs mutations. Les Agents de Vesoul en télétravail ne pourront pas utiliser des téléphones portables (impossible de renvoyer l'appel) tant que l'autocom ne sera pas remplacé, ce qui est prévu dans 4-5 ans seulement.

Le meilleur pour finir : le papier recyclé coûte environ 25 % plus cher que le papier normal ! Consigne nationale : nous devons être écoresponsables. Même la Direction pense que c'est aberrant !

Règles de gestion de la taxe sur la valeur vénale des immeubles (pour information)

Les règles de compétence en matière de taxe sur la valeur vénale des immeubles à été modifiée à compter du 1^{er} janvier 2021. L'impact est très limité dans notre département.

Questions diverses

- Le Directeur a admis que les opérations du NRP reposent sur les Agents et ne réussissent que parce que les Agents le permettent : « c'est la GRANDEUR de cette Administration » ! Nous en avons profité pour renouveler notre demande afin qu'il nous accorde gracieusement le jour du 12 novembre....
- À la CID, Pascal Bonvalot va partir en retraite très prochainement. La question de son remplacement a été posée, réponse au prochain épisode...
- Concernant le télétravail, le taux de télétravailleurs est de 22 % au niveau local, inférieur à la moyenne nationale qui est de 28 %, et même dans les taux les plus bas de France. La Direction avoue qu'elle doit mieux faire et va chercher de nouveaux télétravailleurs.
- La Direction organise lundi 29 mars une réunion pour préparer la campagne IR.
- Nous avons interpellé la Direction sur les dysfonctionnements récurrents du réseau informatique. C'est un problème national de réseau qui est connu mais qui n'est pas près d'être résolu...
- Le classement définitif des postes comptables sera communiqué dans les jours qui viennent.

Pour Solidaires : Corinne MULENET et Karine SCHWAB

Pour la CGT : François LOUITON

Déclaration liminaire CTL n°3/2021 du 26/03/2021

Monsieur le Président,

Ce CTL a été décalé à notre demande car programmé au départ à une date trop proche du CHSCT. Après avoir obtenu gain de cause, vous avez décalé la date du CHSCT à 3 jours de ce CTL ! On est donc revenu à la case départ...

Le sujet des ponts dits « naturels » pour l'année 2021 a été présenté au CTL n°1 du 14 janvier 2021 en même temps que les suppressions d'emplois. Suite à boycott, ce sujet a été mis à l'ordre du jour en seconde présentation lors du CTL n°2 du 21 janvier 2021.

Deux journées avaient été proposées : le vendredi 14 mai et le vendredi 12 novembre. Suite à notre vote contre et à l'abstention des Représentants de FO, vous avez choisi, contre toute attente, de ne conserver que le pont du 14 mai. Ce sujet ayant été présenté pour avis 2 fois au CTL, le débat nous semblait clos.

Nous ne comprenons pas comment ce sujet peut à nouveau être présenté à un CTL et nous demandons donc une explication. Sans raison valable, nous nous réservons la possibilité de ne pas participer à ce nouveau vote.

Toutefois si vous consentez à revoir des sujets déjà présentés 2 fois pour avis au CTL, soyez assuré que nous allons vous demander d'ajouter lors de la prochaine convocation des sujets tels que la déclinaison locale du volet emplois et surtout les restructurations de services dans le cadre du NRP ! Et nous espérons que, une nouvelle fois, vous suivrez notre avis !

Par ailleurs, dans son message du 19 mars 2021, le Secrétariat Général rappelle à nouveau la nécessité de télétravailler au maximum (5 jours par semaine). Il est également écrit que les Agents en télétravail qui souffriraient d'isolement peuvent, à leur demande et avec l'accord de leur hiérarchie, revenir sur site un jour par semaine. Les recommandations de ce type ne datent pas d'hier. Sont-elles impérativement appliquées dans notre département ? Il semblerait que non au vu des sondages effectués chaque jeudi.